



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 octobre à 19h heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, M Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, , Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M Vincent VILLE et Mme Céline FAURE.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à M Alain MONDON
Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Chrystelle BERTINELLI
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB
M Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M Jean FOURNEL
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023.

2) MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV POUR UNE ACTIVITE DE BAR - RESTAURANT

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la mise à disposition de la licence de 4ème catégorie propriété de la commune pour une durée de 4 année auprès de M. BLANCO dans le cadre de son activité de bar - restaurant. **DECIDE** de ne pas faire payer de redevance pour cette mise à disposition et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition, ainsi que toute pièce nécessaire à cette décision.

3) AFFAIRES FINANCIERES

• Règlement des taxes foncières de la section de Bruchères pour l'année 2023

Monsieur le Maire indique que la Commune est en droit de procéder au règlement des taxes foncières de la section de Bruchères pour les raisons suivantes :

- Il n'existe pas de commission syndicale étant donné que le revenu cadastral de la section est inférieur au seuil de création d'une commission syndicale
- La section de Bruchères ne dispose d'aucun revenu
- Les habitants de la section de Bruchères n'ont jamais payé de taxes foncières



Le Conseil Municipal, **AUTORISE** à l'unanimité d'effectuer le règlement des taxes foncières sur les propriétés non bâties de la section de Bruchères pour l'année 2023.

• **Mise en place M57 au 1er janvier 2024**

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le passage de la nomenclature M 14 à la nomenclature M 57 développée pour le budget principal, pour le budget du CCAS, pour le budget annexe de la maison de santé, pour le budget annexe du lotissement communal selon les conditions fixées dans l'exposé, à compter du 01/01/2024.

DECIDE de conserver les modalités de présentation des budgets antérieurs, à savoir : un vote par nature, et de conserver les modalités de présentation des budgets antérieurs, à savoir : un vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement ».

APPROUVE le principe de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, en cas de dépréciation de la valeur d'un actif, d'une ouverture d'une procédure collective et des créances irrécouvrables. Ces provisions seront comptabilisées selon le régime du droit commun et constitueront des opérations semi-budgétaires. Ainsi que la délégation à l'exécutif de la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel); ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

PREND ACTE que le règlement budgétaire et financier ainsi que la fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations seront élaborés et soumis à l'approbation du Conseil Municipal par délibération spécifique.

DONNE POUVOIRS à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents utiles à la réalisation des présentes dispositions.

• **Décision modificative Maison de Santé**

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité d'inscrire les crédits suivants en section d'investissement :

Décision modificative n°1 Maison de Santé					
- Investissement dépenses			Investissement recettes		
2132	Immeuble de rapport	-450 000,00 €	1641	Emprunt	125 000 €
2313	Construction	575 000 €			
TOTAL		125 000,00 €			125 000,00 €

4) AFFAIRES FONCIERES

• **Acquisition SODEMETEX et parcelle AD 136 (régularisation)**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition de la friche SODEMETEX parcelle section AD n°0007 d'une surface de 6 268 m² ainsi que la parcelle section AD n°136 au prix de 300 000 euros frais compris et **AUTORISE** M. Le Maire avec possibilité de déléguer à effectuer les démarches nécessaires à cette régularisation, et à signer les documents à intervenir.

• **Cession antenne relais la Ratelière**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de fixer le prix de vente de la parcelle à 220 000€ net vendeur conformément à l'avis des Domaines précité. **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer l'acte de vente de cette parcelle et **DE SIGNER** tous les documents nécessaires.

• **Cession de 2 cabinets à la maison de santé complément délibération antérieure**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE CEDER** les lots n°1 et n°2 à M. PORTAFAIX kinésithérapeute au prix de 201 032,53€ HT ; le lot n°7 et un tiers du lot n°12 au Docteur DURIEUX au prix de 77 670,50€ HT. **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer les actes authentiques de vente des lots de la maison médicale.

• **Cession d'une parcelle de terrain à l'Ets SABOMAT**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la cession à l'entreprise SABOMAT de 250m² à 10€/m² de terrain pour un montant total de 2500€. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, avec possibilité de déléguer en cas d'empêchement, de signer les actes notariés.

• **Cession d'une parcelle route du Sarret, M BOUCHET**

Monsieur André MOLLE ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la cession à M BOUCHET de 79m² à 10€/m² de terrain pour un montant total de 790€. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, avec possibilité de déléguer en cas d'empêchement, de signer les actes notariés.

- **Acquisition de terrain Diocèse du Puy-en-Velay – ex comité st Pierre**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition par la commune de 58 m² de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section AS n°66 appartenant au Diocèse du Puy-en-Velay afin de permettre l'aménagement de places de stationnement public. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention ainsi que l'acte authentique de vente, avec possibilité de délégué, dont les frais seront pris en charge par la commune ainsi que les frais de géomètre

- **Convention EDF chemin de la Gampille**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la qualité de desserte et d'amélioration du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés doivent emprunter en surplomb une parcelle de la commune (section AP n°193, chemin de la Gampille). Le conseil municipal, **DONNE** à l'unanimité pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette décision.

5) AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE LA MAISON MEDICALE **APPROBATION APD – DEMANDE DE SUBVENTION REGION**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif. **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région AURA à hauteur de 50% de la dépense HT plafonnée à 250 000€. **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les différents documents à intervenir.

6) DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Aménagement Centre Bourg LEADER:**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE SOLLICITER** une subvention dans le cadre du programme LEADER pour l'aménagement et la revitalisation du centre bourg. **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les différents documents à intervenir.

- **Aménagement Centre Bourg FONDS VERT:**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE SOLLICITER** le fonds vert à hauteur de 50% des travaux éligibles sur l'aménagement et la revitalisation du centre-bourg soit 217 029€ pour une subvention de 108 514,50€. **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

7) VALIDATION ANTENNE MAISON FRANCE SERVICE AUREC

Le conseil municipal, **AUTORISE** à l'unanimité l'ouverture d'une antenne de la Maison France Service à Aurec sur Loire. **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les différents documents à intervenir.

8) LOCATION SALLE DE MALMONT, MONTANT DU CHEQUE DE CAUTION

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à la révision du montant des cautions pour la location de la salle de Malmont ainsi que celle du ménage. Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le nouveau montant des cautions à savoir à compter du 1er janvier 2024 : 500€ pour la caution globale et 100€ pour la caution ménage. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Comptable du Trésor Public.

9) LOYER MAM ST JUST

Monsieur le Maire indique que les assistantes maternelles font part de charges excessives liées au manque d'isolation du bâtiment. Monsieur le Maire propose de diminuer le loyer afin de ne pas mettre en péril cette structure qui rend un service auprès des jeunes parents de la commune et des alentours. Cette diminution de loyer donnera lieu à un avenant au contrat de location.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE DIMINUER** le loyer de la MAM « Les Petites Canailles » de 672,56€ en le portant à 550€. **PRECISE** que cette diminution s'applique à compter du 1er novembre 2023 et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat de location en découlant

10) DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la désignation du référent déontologue Monsieur André-Frédéric Delay en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal. Il pourra être saisi par voie écrite sous pli confidentiel à son nom déposé en mairie. Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

11) SUBVENTION TENNIS CLUB DE ST JUST ET JEUNE GARDE FEMININE

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité d'allouer une participation financière communale au Tennis Club de St-Just-Malmont de 1106,70€ (527 heures X 2.10€) et à la Jeune Garde Féminine de 831,60€ (396 heures X 2.10€) et de 604,80€ (288 heures X 2.10€) pour la saison 2023-2024 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport ». **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Département de la Haute-Loire, à M. Le Président du Tennis Club de St-Just-Malmont et Mme. La Présidente de la Jeune Garde Féminine.

12) COMPTE RENDU REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

- Grand succès pour la fête patronale et le corso, soleil et personnes au rendez-vous
- L'ALM de Malmont à aussi fait le plein lors du cochon à la broche
- Calendrier des manifestations est disponible et celui du cercle sera la lettre d'info « Au Fil de l'Info »
- Collecte de la banque alimentaire les 24 et 25/11 au Carrefour Market de 8h30 à 19h30, besoin de bénévoles
- Marché de Noël le 10/12, buvette tenue par le CCAS
- Repas des Séniors le 04/04/2023 au G1
- Soirée Beaujolais Nouveau le 18/11, karaoké, bar, charcuterie, fromage à la salle Polyvalente

Madame PRADIER souhaite remercier M DEDOUCHE qui a accompagné M GOLOVIN au PUY pour le renouvellement de son titre de séjour, il en a profité pour lui faire visiter la ville et lui a offert le restaurant.

Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :

- Lettre d'info n°10 en cours de distribution
- Projet de refonte du site internet
- Illiwap avec 2897 abonnés

Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON :

- Septembre : 3 véhicules ventouses déclarés, 2 véhicules ont été déplacés et 1 fourrière effectuée
- Cambriolage : la vidéoprotection utilisée pour l'identification du véhicule
- Dispositif participation citoyenne : les dossiers ont été transmis à la gendarmerie pour la signature de la convention

Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :

- Chantiers jeunesse CISPD, les 23, 24 et 31/10, dés herbages et « mise en beauté » de l'arrêt de bus de la bascule
- Prochaine réunion du CMJ le 27/10
- 09/11 à 18h30 salle de Malmont, présentation du « projet stade »
- Téléthon du 4/11, le CMJ se chargera du ravitaillement de la marche

- Commerces en Centre Bourg, peu de locaux vide

Adjoint à la voirie, réseaux, déneigement et numérotation, Monsieur Joseph BUGNAZET :

- La programmation des choix du programme voirie 2024 est en cours
- Avancement pour la dénomination des voies
- Les nouveaux abris bus seront bientôt mis en place
- Recrutement en cours de 2 agents des services techniques
- Nettoyage du parc du Sambalou par les moutons
- Reprise des stations d'épurations et du suivi des réseaux par un prestataire au 1^{er} novembre 2023.

Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

- Vigilance du suivi des projets en cours ainsi que des constructions illicites

Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE:

- Lecture des annotations liées aux différents diagnostics en lien avec la réhabilitation de la Mairie et de ses annexes
- A suivre une étude géotechnique en lien avec l'ouvrage à construire
- Projet panneaux solaires pour une future autoconsommation, réunion prévue le 30/11 à 18h30 avec tous les membres du Conseil pour le choix du projet
- Enfouissements route de Jonzieux, début de la 1^{ère} tranche le 30/10

Adjoint au sport et aux associations, Monsieur Jean FERNANDES :

- AG des différentes associations où il est constaté une augmentation des licenciés
- Téléthon le 04/11, réunion de mise en place des manifestations le mercredi 11/10

13) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Monsieur Frédéric GIRODET, Maire :

- L'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics est en cours, en vue d'un projet d'autoconsommation partagée (CCLS/Commune)
- Une réunion publique pour l'avenir du stade de Malmont, salle du Docteur BESQUET est programmée le 09/11 à 19h
- Des subventions seront demandées au niveau de la Banque des Territoires dans le cadre des Petites de Demain concernant les études faites pour les futurs travaux de la Mairie
- Nouvelle organisation du Syndicat des Eaux Loire Lignon en Société Public Locale où les collectivités membres seront décisionnaires
- Une procédure d'arrêté de péril imminent est en cours concernant un mur de clôture menaçant de tomber sur la voie publique, au niveau de la montée de la route des Hiverts. Une fermeture de cette dernière sera probablement mise en place afin de sécuriser les usagers

Monsieur le Maire souhaite remercier :

- L'équipe municipale pour les validations concernant les travaux de la Mairie ainsi que les personnes participant au comité de pilotage
- La forte mobilisation des habitants lors de la disparition inquiétante d'une personne habitant Malmont, cette dernière a été retrouvée par le chien de la gendarmerie et prise en charge

Il est 20H34, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

**Le Maire,
F. GIRODET**

**La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER**